

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Aract Centre  
du 24 avril 2015

Les Administrateurs se sont réunis le 24 avril 2015 au Fongecif Centre à OLIVET sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Adoption du PV du précédent CA
- Point sur le recrutement du Directeur de l'Aract Centre
- Retour sur la conférence des Présidents
- Retour sur la manifestation « Compétences, mode d'emploi »
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

**Administrateurs titulaires :**

Monsieur BIDET	CFDT
Monsieur BRAUD	UPA
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CGPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

**Administrateurs suppléants :**

Monsieur DOUCHET	CFTC
Monsieur PERON	CGT

**Absents excusés :**

Madame BARD	CGPME
Monsieur HODIMONT	MEDEF
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC
Monsieur TOMASI	UPA

Assiste également à la réunion :

Madame DELORME

Assistante de l'Aract Centre



ce

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut donc valablement délibérer.

Le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mars 2015.

Aucune remarque et/ou suggestion n'étant émises, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président propose ensuite de modifier l'ordre du jour afin de permettre à Monsieur BRAUD, devant s'absenter car appelé à d'autres fonctions en milieu d'après midi, de rendre compte des travaux menés lors de la Conférence des Présidents au cours de laquelle il représentait l'Aract Centre.

Monsieur BRAUD informe les Administrateurs que le discours posé faisait bien comprendre que les Aract seront à l'avenir financées sans augmentation de la part de l'Anact et qu'il fallait être en capacité d'aller sur les territoires (pays et communautés de communes) pour mettre en place des actions payantes. Il a été, de plus, rappelé les orientations envers les TPE / PME.

Monsieur BRAUD regrette que, malgré l'équipement technique de la salle, aucune captation des débats n'ait été prévue.

150 à 160 personnes étaient présentes. Monsieur BRAUD relate l'inquiétude générale des Aract par rapport à la main mise de l'Anact envers elles, qui pourrait se traduire par une perte de liberté d'expression. De plus, avec le regroupement de certaines régions, les salariés du réseau sont inquiets vis à vis du redéploiement évoqué.

Monsieur BRAUD donne lecture du discours d'introduction. Le Président souligne, qu'hormis la partie concernant la régionalisation, il est de même teneur que celui tenu lors de la précédente réunion à Orléans il y a 2 ans.

Monsieur BRAUD revient brièvement sur les discours de clôture et propose qu'ils soient diffusés aux Administrateurs. Il regrette que les ateliers « Collège Salariés » et « Collège Employeurs » organisés sur une demi journée n'aient pas donné lieu à ce jour à une synthèse écrite. Il demande à ce que l'Aract Centre contacte l'Anact afin de se procurer ces documents.

Enfin, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour et en rapport avec ce dernier, Monsieur BRAUD tient à préciser que, lors de cette rencontre du réseau Anact/Aract, il a été abordé à 3 reprises par Monsieur PEULET qui souhaitait le faire se désolidariser de la position prise par le Conseil d'Administration lors de la dernière réunion.

Le point sur le recrutement du Directeur est maintenant évoqué.

Le Président et Vice-Président informent les Administrateurs que l'annonce a été rédigée en liaison avec l'Apec et qu'elle est parue sur son site. A ce jour, 25 candidatures sont parvenues à l'Aract ce qui confirme que l'annonce est bien ciblée et cohérente.

Ils font, à nouveau part depuis le dernier Conseil, de difficultés et de divergences de points de vue avec JP PEULET, référent Anact, sur l'annonce et le processus de recrutement.

Le Vice-Président rappelle la décision prise à l'unanimité lors du dernier Conseil d'Administration sur la position de l'Aract Centre et confirmée par écrit à l'Anact. Il relate les derniers événements survenus depuis.



Après 15 jours de silence, l'Anact a proposé un entretien téléphonique entre H. LANOUZIERE, en présence de JP PEULET, et les Président et Vice-Président.

Lors de cette conversation téléphonique, le Directeur Général de l'Anact a « validé » la position défendue par JP PEULET et le lendemain, les Président et Vice-Président ont reçu un mail confirmant la position de l'Anact, à savoir la volonté d'être associée à l'ensemble du processus de recrutement. Le Vice-Président donne lecture du document.

Les Président et Vice-Président réitèrent que le point d'achoppement actuel réside principalement sur la simultanéité des entretiens (position défendue par JP PEULET) alors qu'il lui avait été proposé de recevoir les candidats après et séparément.

Suite à l'entretien téléphonique et au mail mentionnés, le Vice-Président informe le Conseil qu'il a été contacté par Madame BUET (MEDEF national) et que cette dernière lui a proposé d'entrer en contact avec H. Lanouzière afin de lui proposer une médiation.

Le Vice-Président informe le Conseil que 3 solutions sont envisagées à ce jour :

- l'Aract Centre accepte la position de l'Anact,
- l'Aract Centre reste sur sa position initiale,
- l'Aract Centre essaye de sortir de cette situation en faisant des concessions.

Un débat s'intaura sur la position de l'Anact et sur les agissements de JP PEULET. En conclusion des échanges, le Vice-Président résume les débats et positions, à savoir, proposition d'adresser au Directeur Général de l'Anact un courrier expliquant les débats forts animés tenus ce jour en Conseil d'Administration qui confirment la volonté de ce dernier de sortir de l'impasse actuelle pour le bien de l'association, mentionnant qu'il est exclu d'associer JP PEULET au processus de recrutement mais qu'un autre représentant de l'Anact sera le bienvenu lors des entretiens des candidats présélectionnés qui seront donc menés à trois voix.

Cette proposition est votée par 8 voix et 1 abstention. Le Vice-Président transmet à Mme BUET l'issue des débats de ce jour afin qu'elle en informe H. LANOUZIERE. Un courrier officiel sera adressé dès lundi à l'Anact.

Le point sur la manifestation « Compétences, mode d'emploi » est maintenant abordé. La parole est transmise aux Administrateurs ayant participé à cette demi journée. Monsieur PERON souligne que la démarche était très intéressante surtout au niveau des ateliers au cours desquels un public varié a pu, de manière constructive, échanger, élaborer et réfléchir sur les mêmes problématiques. Il juge cette expérience très enrichissante car elle a permis une réflexion sur des perspectives d'entreprises prenant en compte les conditions de travail dans l'intérêt commun et surtout des salariés ; intérêt économique mais également humain.

Monsieur BIDET relève que la restitution de l'étude a été faite en douceur. Cette réunion a permis de confronter les idées des uns et des autres. Il souligne tout particulièrement l'originalité de faire voter les participants sur les travaux produits en ateliers, vote qui s'est traduit par l'implication concrète de ces derniers dans la poursuite de l'action. Ce n'était pas une manifestation de plus mais une démarche efficiente et efficace.

Le Vice-Président informe les Administrateurs que malgré le sujet difficile à traiter et peu attractif, une centaine de personnes a participé à cette après midi de travail collaboratif. Maintenant, il s'agit de poursuivre les travaux sur 3 thèmes (un issu de chaque atelier).



Il souligne que les travaux ont été très bien conduits et remercie l'équipe de l'Aract pour le travail accompli, tout particulièrement Isabelle FREUNDLIEB.

Monsieur BIDEET relève qu'il aurait peut-être été judicieux de commencer la manifestation à 13 H 30 au lieu de 14 H 00. En effet, plusieurs personnes sont parties avant la fin des travaux, la clôture de la réunion ayant au final une demi heure de retard.

Le point sur les questions diverses est maintenant abordé :

L'Assistante de l'Aract informe les Administrateurs qu'après renseignements, il ne paraît pas envisageable de « réactiver » le site de l'Aract tel qu'il est actuellement après le piratage subi, des documents en téléchargement pouvant être infectés de divers virus.

Une enveloppe budgétaire à hauteur de 5 000 € non prévue au budget prévisionnel 2015 serait nécessaire pour créer un nouveau site.

Pour répondre aux questions de plusieurs Administrateurs, l'Assistante confirme que l'Anact avait proposé il y a plusieurs années aux Aract d'intégrer un site dédié en collaboration avec celui de l'Anact. A l'époque, l'Aract Centre n'avait pas fait ce choix. Aujourd'hui, le site de l'Anact est en cours de refonte. L'Assistante contacte l'Anact pour savoir s'il est prévu une possibilité de déclinaison de ce dernier.

En ce qui concerne la formation des « nouveaux Administrateurs », l'Assistante confirme qu'elle a eu un échange avec JP PEULET en charge de ce sujet à l'Anact. Ce dernier lui a indiqué qu'il pourrait être possible d'organiser une session en région Centre, voire en région limitrophe selon le nombre de participants.

Afin de réactiver ce projet, l'Assistante demandera à JP PEULET des éléments sur le contenu de la formation afin de susciter l'intérêt des participants potentiels.

Rappel du calendrier des réunions statutaires 2015 : le Conseil d'Administration se réunira au Fongecif le 22 juin 2015 à 13 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-président.

